



43 76 89 / NY CV

MESSAGE PERSONNALISE

## BON DE COMMANDE entre

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Siège Social : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Capital Social : \_\_\_\_\_  
 RCS : \_\_\_\_\_  
 SIRET : \_\_\_\_\_  
 Représentée par : \_\_\_\_\_

Dénomination : Shopping Saint-Nazaire  
 Association des Commerçants  
 de Saint-Nazaire  
 Siège Social : 35 av du Général de Gaulle  
 BP 405  
 44600 Saint-Nazaire  
 RCS : Saint-Nazaire  
 SIRET : N°400 417 606 00011  
 Représentée par : S. DURAND (Présidente)  
 L. LE BLEVEC (Permanent)

Désignation	Quantité	Valeur Faciale (en € TTC)	Total (Quantité x Valeur Faciale) (en € TTC)
Chèques Cadeaux			
Frais de conception et de livraison sécurisée			
Total			
Message personnalisé (70 caractères au maximum)			

<input type="checkbox"/>	Règlement par chèque (joindre un chèque à l'ordre de l' « Shopping Saint-Nazaire, l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire »)
<input type="checkbox"/>	Règlement par virement (coordonnées bancaires IBAN : FR76 1027 8361 3200 0131 5500 153 / BIC : CMCIFR2A) Cocher la case correspondante

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente jointes.  
 Votre commande vous sera transmise à réception de votre règlement.

Pour le Client (signature et cachet)

Pour Shopping Saint-Nazaire (signature et cachet)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU 01/09/2017

### CLAUSES GENERALES

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes ventes de chèques cadeaux et prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf contrat spécifique et/ou dérogation formelle écrite de la part de l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire.

### FORMATION DE LA COMMANDE

La commande de chèques cadeaux est faite par le demandeur sur ses seules indications portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité. La commande doit se conformer aux prescriptions fixées dans les présentes Conditions Générales de Ventes. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur, ainsi que son cachet commercial.

### VALIDITE DE LA COMMANDE

La commande de chèques cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire. L'Association des Commerçants de Saint-Nazaire se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

### PRESTATIONS ANNEXES

Les services complémentaires et prestations annexes feront l'objet d'une commande spécifique. Ils seront facturés en sus après acceptation du devis.

### RESERVE DE PROPRIETE

Les chèques cadeaux resteront la propriété de l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire jusqu'à paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Les chèques, lettres de change ou traites ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à compter de leur encaissement effectif.

### LIVRAISON

Une participation aux frais de livraison ~~de 15 € TTC sera facturée~~ **offerts**. L'Association des Commerçants de Saint-Nazaire se réserve le choix du mode de transport, le délai moyen de livraison étant de 15 jours ouvrés. Le client pourra demander à ses frais un mode de livraison spécifique par mention expresse sur son bon de commande et sous réserve d'acceptation du devis établi par l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire.

### RESPONSABILITE

Le demandeur ou le bénéficiaire sera considéré comme seul responsable de toute utilisation qu'il serait amené à faire des chèques cadeaux.

### ACCEPTATION DE LA LIVRAISON

Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bordereau de livraison. A défaut, il appartiendra au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu durant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours qui suivent la livraison.

### RETOURS

Les chèques cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée pourront être retournés par le client et sous sa seule responsabilité jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de fin de validité mentionnée sur les dits chèques cadeaux. Au-delà de ce délai, les chèques cadeaux ne seront ni repris, ni échangés. Les chèques cadeaux retournés dans ce délai feront l'objet d'un avoir pour leur valeur d'achat nette, sous déduction d'une participation forfaitaire aux frais de retour fixée à 15 € TTC.

Toute demande de remboursement ou échange effectuée par une personne autre que le client demandeur (en particulier par les bénéficiaires) ne pourra être acceptée.

### OPPOSITION

Les chèques cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque concernant l'acceptation d'un chèque cadeau par le réseau agréé Association des Commerçants de Saint-Nazaire ne sera possible.

### INTERDICTION DE REVENTE

Le client s'interdit de revendre les chèques cadeaux. L'Association des Commerçants de Saint-Nazaire se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

### OPPOSABILITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées.

### ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse, les parties attribuent compétence au Tribunal duquel est situé le siège de l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire, pour toute contestation survenant à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation des présentes Conditions Générales de Ventes et font élection de domicile en leur siège social si celui-ci est situé en France. Cette attribution de juridiction vaut même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.